

# LE PROGRES DU GOLFE

Rédacteur: H.-E. Noel, avocat.

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

Administrateur: S. Vachon

## IL FAUT TENIR BON Producteurs de films.—Censeurs.— Ferme attitude.

Les producteurs américains de films (pour vues animées) sont en fureur! C'est à la province de Québec qu'ils en veulent, cette fois-ci. Peñsez donc, le bureau provincial de censure a osé se montrer sévère à l'égard des films nous venant de la république voisine; il a osé, il ose au nom de la morale, de l'esthétique, de la vérité historique et du gros bon sens rejeter une foule de pellicules fournies par les producteurs américains! Alors, ces derniers, d'un commun accord, de crier "haro sur le baudet". En l'occurrence le baudet, c'est Baptiste, c'est le *French Canadian* "habitant". Pour te punir, Baptiste, disent les fils de l'Oncle Sam, nous te priverons, à compter du 1er août, de ton approvisionnement de films cinématographiques. Choisis: prends les yeux bandés ce que nous t'envoyons ou prépare-toi à fermer tes théâtres de vues animées. C'est un ultimatum en règle. En autant que, dans son ensemble, le cinéma américain est non seulement démoralisateur, mais dénationalisateur parce qu'il "introduit chez nous, le goût des choses américaines les plus condamnables et contribue à faire pénétrer dans l'esprit des spectateurs cette déformation intellectuelle qui les empêche de goûter et d'aimer les choses du pays" (Le "Devoir"), souhaitons de tout coeur de voir diminuer chez nous, la quantité des productions américaines. Il ne manque pas de bons films anglais, français et allemands, qui au lieu d'être au sein de nos populations, des agents démoralisateurs seraient d'excellents moyens de propagande. Sachons profiter de la grève dont nous menacent les Américains!

Le bureau de censure, par l'intermédiaire de son président, le

marquis Roussy de Sales, dit: "Nous ne nous laisserons pas intimider". De son côté, l'hon. Alexandre Tachereau, parlant au nom du gouvernement provincial, déclare: "Si les producteurs croient "que nous allons changer nos règlements de censure pour permettre à leurs films d'entrer plus facilement en notre province, ils font un erreur complète. Nous avons un bureau de censure qui connaît ce qui convient à notre province et à notre population. Nous croyons qu'il remplit bien son devoir et on lui a même reproché parfois de n'être pas assez sévère. Si les producteurs de vues animées nous menacent de nous priver de leurs films à moins que nous ne soyons prêts à renoncer à notre censure, ils peuvent garder leurs films. Nous ne renonceroons ni à notre censure ni à notre droit de censurer. Il y a des magistrats qui nous disent que le cinéma est la cause de bien des crimes chez les jeunes gens et c'est mon opinion que c'est la vérité. C'est une raison de plus pour ne pas lâcher nos règlements de censure d'ailleurs, je crois que si les producteurs américains veulent en venir à cette attitude, des compagnies indépendantes et européennes enverront leurs films ici. J'irai plus loin: Si on pouvait boycotter la province de Québec, pour une raison de moralité, nous ferions des démarches auprès du gouvernement fédéral pour qu'il ne permette pas aux autres provinces d'avoir ces films qui ne pourraient venir exclusivement dans notre province et je crois qu'Ottawa se rendrait à notre demande."

Bravo! C'est clair, catégorique Baptiste est maître chez lui et n'entend pas qu'on vienne lui faire leçon!

## Sages paroles du Président Coolidge Il faut voter.—Trop d'abstentions.

Les électeurs canadiens pourront ser le plus possible à son gouvernement, en se rendant aux urnes le jour des élections.

"Tout le système gouvernemental", dit-il, " repose sur le vote. A moins que les citoyens ne fassent leur devoir et ne votent en masse le système gouvernemental est destiné à la faillite."

Ce qui est vrai des Etats-Unis l'est également du Canada.

Or, c'est un fait indéniable qu'en notre pays, soit aux élections fédérales, soit aux élections provinciales ou municipales trop d'électeurs négligent de se rendre aux urnes. Un exemple de cette coupable apathie des électeurs nous a été tout dernièrement donné, lors des élections municipales de Montréal. Und

forte proportion des électeurs a cru bon de s'abstenir de voter.

Si tous les Montréalais jouissant du droit de suffrage avaient ce jour-là fait leur devoir, le résultat eût-il été le même?

A quoi bon pour une ville, une province, le Dominion, encourir les énormes frais d'une élection générale à moins que, l'élection faite on puisse être certain que les élus sont réellement le choix de l'électeur.

Cette certitude on ne la peut avoir que si tous les électeurs en état de le faire, ont exprimé leur libre opinion.

Et chose remarquable, dans la plupart des cas, ceux-là même qui habituellement s'abstiennent de voter, sont les premiers à critiquer l'administration. De quoi se plaignent-ils! Ils n'ont que ce que méritent leur indifférence à l'égard de la chose publique. Mais en dernier ressort c'est le pays qui souffre... Ne soyons pas des embusqués.

siné et proposé à la surveillance et au soin de l'installation électrique qui, au lieu de prendre la lampe à extension, (pourvue d'un manchon de bois isolateur), par la poignée, l'a appréhendée en passant la main à travers le treillis de fer protégeant l'ampoule;

ATTENDU que la défenderesse a plaidé en plus, niant qu'elle eût la garde et le contrôle de la lampe et du courant qui aurait foudroyé la victime et soutenu subsidiairement qu'elle doit être exonérée de toute responsabilité quelconque, à raison que le dit accident est survenu au cours d'un violent orage électrique par la foudre qui, est tombée sur les fils appartenant à la compagnie des Pouvoirs du Bas St-Laurent et sur lesquels, la défenderesse n'avait aucun contrôle et que c'est le courant à très haute tension circulant sur les fils primaires de la ligne extérieure qui, par l'effet de la foudre, a été transmis sur les fils d'installation intérieure, qui a causé la mort du dit Léon Claveau, que ces faits constituent un cas de force majeure attribuable "au fait de Dieu";

ATTENDU que la demanderesse a répondu généralement au dit plaider et que contestation a été liée;

CONSIDERANT qu'il a été établi à l'enquête;

Qu'au cours de la matinée du 5 juin, un violent orage a sévi, accompagné de décharges électriques;

QU'UN employé, qui se trouvait près de la porte d'entrée de l'usine où l'accident s'est produit, a ressenti, alors qu'il mettait le pied sur un rail, pendant qu'il tonnait et éclairait, un choc assez violent pour le faire fléchir sur ses jambes et qu'il aurait, sur le champ, fait part de l'incident au contremaître Claveau qui lui aurait dit: si tu avais vu ça ici" le feu était dans la shop, sur le shaft et les chaînes du palan" (Témoignage Guimont page 3);

CONSIDERANT que le reproche de négligence imputé à la victime d'avoir, nonobstant ces manifestations de perturbation atmosphérique, appréhendé à peine 15 minutes plus tard, la lampe mobile (aux fins de l'allonger, pour faciliter le travail d'un employé qui se plaignait que la lampe portative dont il se servait était trop courte) perd singulièrement de sa gravité par le fait que l'instant d'avant la lumière électrique fonctionnait normalement dans l'usine et que la lampe dans la chambre de la bouilloire s'était rallumée d'elle-même après une nouvelle disposition de la "switch" faite sur les instructions du contremaître;

CONSIDERANT que la Demanderesse n'a rapporté la preuve d'aucune faute, résultant du fait personnel de la défenderesse;

CONSIDERANT que la défenderesse n'avait sous sa garde et sous son contrôle que l'installation électrique intérieure, pour les fins d'éclairage et que les fils entrant à cette fin dans l'usine de la défenderesse n'étaient chargés que d'un courant électrique très diminué à l'état secondaire et normal, savoir 110 volts pour la production de la lumière électrique, lequel ne pouvait par sa seule intensité, entraîner la mort instantanée de la victime, venant en contact avec ce courant;

CONSIDERANT qu'il n'a pas été prouvé que la mort de Claveau soit la conséquence de l'installation d'éclairage électrique dont la défenderesse avait la direction et la garde;

CONSIDERANT qu'il a été établi à l'enquête, que le dit courant de 110 volts était fourni à la défenderesse par la compagnie des Pouvoirs Electriques du Bas-St-Laurent, dont l'aménagement industriel à l'extérieur de l'usine, consistait en deux fils transformés, au moyen d'un transformateur placé à une quarantaine de pieds de l'usine, en un courant de 110 volts et transmis à l'usine de la défenderesse par des fils secondaires;

CONSIDERANT que le dit aménagement et installation électrique extérieure étaient le fait de la dite compagnie des Pouvoirs Electriques du Bas-Laurent, exclusivement, laquelle en avait la garde et le contrôle et qu'ils n'étaient en aucune manière quelconque sous la garde et direction de la défenderesse;

CONSIDERANT que la défenderesse ne peut être responsable de fait d'une chose sous la garde d'un tiers et qu'elle ne peut en loi, être tenue responsable d'une faute ou négligence quelconque de la part de ce tiers, en rapport avec cette chose.

CONSIDERANT que les fils secondaires desservant l'installation de la lumière électrique de la défenderesse n'ont pas été la cause de l'accident mortel survenu au mari de la demanderesse mais n'ont été que l'agent occasionnel du dommage sans aucun rapport de causalité entre la chose sous la garde de la Défenderesse et la mort de la victime;

CONSIDERANT au surplus qu'il a été établi à l'enquête, qu'un fil primaire de la ligne s'est rompu brusquement à une quinzaine de pouces de l'isolateur qui lui servait de point d'attache au cours de l'orage électrique et que c'est le fluide électrique développé par la foudre du ciel ou le courant de 2.200 volts dont les fils primaires étaient alors chargés qui a ainsi pénétré dans l'usine.

CONSIDERANT qu'en conséquence, la cause prochaine de l'accident mortel qui a tué le mari de la Demanderesse est ce coup de foudre ou cette rupture soudaine et imprévue d'un fil primaire et nullement l'installation électrique qui n'a véritablement été que l'agent passif d'une force majeure extérieure et uniquement été que "l'organe de transmission des forces de la nature" et du courant électrique, d'une tension excessive et supérieure de plus 2.000 volts au courant que le transformateur doit transmettre aux fils secondaires.

CONSIDERANT que la Défenderesse ne peut être tenu responsable de la mort de Claveau dans cette circonstance qui revêt le caractère d'un cas fortuit, de force majeure et le "fait de Dieu";

CONSIDERANT que la Défenderesse a prouvé ses moyens de défense, à savoir qu'elle n'a pas commis de faute qui lui soit imputable qu'elle n'avait point sous sa garde et contrôle la chose qui a causé la mort du mari de la Défenderesse et que à tout événement elle doit être exonérée de toute responsabilité civile en rapport avec cet accident à raison de la preuve faite par elle qu'elle n'avait pu en aucune manière empêcher le fait qui a causé le dommage et que l'action de la Demanderesse ne peut, en conséquence, être accueillie et elle est renvoyée avec dépens;

(signé) J.-Camille Pouliot  
J. C. S.

## Lettre sur la colonisation

(Lettre XXXIV)  
R...B... 15 mai, 19...  
Mon cher oncle, 19...  
Pour répondre à votre question au sujet de la résidence des colons sur leurs lots, il faut commencer par distinguer.

Un colon qui réside dans une nouvelle paroisse et qui a pris un second lot pour son plus vieux garçon ne saurait résider sur deux lots et le jeune homme est mieux dans sa famille que seul là-bas sur son lot. Dans ce cas et autres semblables, on dit qu'il y a résidence, et tous les pères de familles devraient agir ainsi; préparer des établissements à leurs garçons et les y fixer à l'époque de leur mariage. Il n'y a pas de façon plus raisonnable de préparer l'avenir d'une famille et de faire de la vraie colonisation.

Cependant, il ne faut pas que cette prévoyance du père de famille soit poussée à l'excès, car ce ne serait plus une vertu. Voyez, par exemple, ce bon Pierre qui habite une vieille paroisse; son petit gas de trois ans, son premier-né, à déjà un lot dans notre colonie, que le père défrièche machinalement. Ses voisins en souffrent et seront toujours exposés au feu, ne peuvent avoir les décourverts vœux par la loi, ni l'entretien du chemin de ce lot où personne ne réside. C'est une calamité. Qu'est-il besoin de prendre ainsi des lots pour colons qui n'ont pas encore eu la rougeole ni la coqueluche? rien ne presse tant! Il y aura encore des lots en notre province quand l'enfant sera devenu homme; et savoir s'il persistera dans les bonnes intentions de son père? Le remède serait d'exiger que ce père trop prévoyant vienne lui-même résider sur le lot en question. Et l'on voit des paroisses nouvelles qui n'ont que 75 à 80 familles, dans lesquelles il n'y a plus un seul lot à prendre. Des étrangers des paroisses voisines détournent les lots pour besoins futurs, et en attendant, le progrès de ces jeunes paroisses est arrêté, la colonisation végète et tout le monde en souffre.

Le ministère de la Colonisation devrait exiger la résidence des colons sur leurs lots, après 30 mois de la date du billet de location et n'accepter aucune raison à l'encontre. Le colon qui, après 30 mois, ne s'est pas mis dans la possibilité de vivre sur son lot devra donner sa place à un autre, car il n'est pas et ne sera jamais un vrai colon. Allez donc faire de la propagande, inviter des colons à venir remplir les cadres d'une nouvelle paroisse, quand

les lots appartiennent à Pierre, Baptiste ou Jacques qui les gardent pour plus tard. On devrait impitoyablement, révoquer toute vente de lot qu'on date de 30 mois, quand ce lot n'a pas d'occupant. Il n'y a pas de colonisation possible sans cela.

Voilà une mesure un peu drastique, me direz-vous; la teneur du billet de location est plus sévère et c'est le contrat entre la couronne et le colon, mais souvent ce contrat est lettré morte. Que ce contrat soit moins sévère, mais que les termes en soient suivis et la colonisation ne s'en portera que mieux.

A vous de tout coeur,  
Jérôme

Une cause intéressante

Une cause qui a soulevé un intérêt considérable chez les justiciables de notre district, celle de Dame Vve Léon Claveau, née Lévesque (Étiennette) vs Canada Gulf Terminal Railway Coy, s'est instruite en mars dernier, devant l'honorable juge Camille Pouliot qui vient de rendre le jugement que nous publions, ci-dessous, intégralement.

Le 12 avril, 1926:—

LA COUR, parties ouïes, entendue la preuve et délibéré:

ATTENDU que le 9 juin 1925 dans l'usine de la compagnie défenderesse, à Mont-Joli, vers les neuf heures et demi du matin, Léon Claveau, l'époux de la demanderesse âgé de 30 ans, tomba foudroyé, au moment où il appréhendait une lampe électrique portative;

ATTENDU que Dame Étiennette Lévesque, sa veuve, agissant tant en son nom personnel que comme tutrice à ses quatre enfants mineurs réclame de la Défenderesse, à titre de dommage-intérêt, une somme de \$20,000.00 dont \$10,000.00 pour elle et \$10,000.00 pour ses enfants mineurs alléguant:

QUE la défenderesse est responsable de l'accident qui a causé la mort de son mari:

1.—A raison d'une faute et négligence de la défenderesse, en ne tenant pas en ordre l'installation extérieure et intérieure de la lumière électrique et en laissant pénétrer dans la dite lampe un courant meurtrier;

2.—Et en outre, à raison du fait que la dite lampe et le courant l'alimentant, qui a causé le dit accident mortel, survenu au dit Léon Claveau, était sous la garde et contrôle de la compagnie défenderesse;

ATTENDU que la défenderesse a comparu à la dite action et nié les imputations de faute et négligence contenues en la déclaration et allégué que, s'il y a eu faute, elle est attribuable à la victime elle-même alors surintendant en charge de l'u-

LE GRAND EDUCATEUR

Rien ne saurait parfaire vos connaissances comme la visite des principales villes commerciales et des endroits où l'histoire du Canada a été écrite.—Des milliers d'étrangers parcourant de longues distances pour venir visiter notre pays. Cependant il en est beaucoup parmi nous qui n'ont jamais visité Montréal.—La métropole du Canada.—Ottawa la capitale fédérale, coquettement sise aux bords des rivières Ottawa et Rideau—Toronto la Ville-Reine, la seconde ville du Canada, par son importance commerciale.—Les Chutes Niagara, les Grands Lacs, les Provinces des Prairies.—Le génier de l'Empire.—Les Montagnes Rocheuses, etc. Tous ces endroits sont excessivement intéressants.

Vous devriez voir Montréal, Ottawa, Toronto et les Chutes Niagara du même voyage, et quoi de plus agréable pour votre vacance qu'une excursion à bord des vapeurs-palais qui sillonnent les Grands-Lacs, le tour à travers le Canada par le Canadien National est remarquable par sa beauté. Des taux réduits pour la côte du Pacifique entreront en vigueur le 15 mai.

N'importe lequel Agent du Cana-

d'Enregistrement, plaideurs désireux de prendre une "consulte", parents venant voir leurs enfants, dans quelques-unes des nombreuses institutions de notre ville, voyageurs de commerce, etc etc., tout ce monde s'empresse de terminer ses affaires pour repartir par le "Local" descendant, à 4 hrs, afin de ne pas avoir à attendre jusqu'à 11 hrs du soir, le passage de l'Express Maritime.

Le temps entre les deux "locaux" est déjà assez court sans qu'on aille le rendre plus court encore!

Les revenus que dérive de notre région, le Canadien National sont assez considérables pour que les autorités nous laissent le service dont nous jouissons actuellement et qui tout en étant satisfaisant ne fait que répondre aux besoins de l'importante région s'étendant de Matapédia à Rimouski.

## "J'ai le temps de passer"

Les passages à niveau. —De la prudence.

"J'ai le temps de passer." Cette courte phrase fut la préface de plus d'une horrible tragédie. L'an dernier, au Canada, 40 personnes ont été tuées, 55 autres blessées, parce que des automobilistes, voulant franchir les passages à niveau du Canadien National, se sont dit: l'approche d'un train: "J'ai le temps de passer."

Les statistiques nous montrent qu'en 1925, deux familles furent entièrement détruites au cours d'accidents.

Et à cette même cause, la témérité du chauffeur se disant: "J'ai le temps de passer". Pour avoir voulu gagner quelques minutes, quelques secondes, un père de famille promenant sa femme, ses enfants—tous heureux de vivre—cause la mort (et quelle mort!) de ceux qu'il affectionne. Grisé par sa passion de la vitesse, il oublie toute prudence.....

Un arrêt de quelques secondes suffira, quelques courts instants et

le train aura filé, la voie sera libre tout danger aura disparu. Mais non, j'ai le temps de passer, se dit le chauffeur.

Il accélère sa machine. Celle-ci rapide, semble devoir lui donner raison. Quelques pieds, quelques pouces encore et le périlleux passage aura été franchi. Soudain soit fausse manoeuvre, soit défectuosité du moteur, l'auto stoppe.....

Et alors c'est la collision avec l'énorme locomotive qui défonce qui écrase la voiture plus légère; ce sont, dominant l'horrible fracas, des cris, des hurlements de douleur sont, gisant sur le sol ensanglanté, des blessés, des morts.....!

Aux automobilistes qui, bientôt dès la belle saison revenue, sillonnent joyeusement, nos routes nous disons: soyez prudents, partout nous disons: soyez prudents, partout nous disons: soyez prudents à niveau. Soyez doublement certains de votre affaire, avant de dire: "J'ai le temps de passer."

## LE PROFESSEUR D'ACCORDÉON

Chez son oncle un pharmacien une pieuse fillette de Lisieux, gentille et pure comme un ange, aimait autrefois à voir comment le jeune commis de l'apothicaire, une fois les clients servis, savait tirer de son accordéon les sons les plus harmonieux, en soupirant les airs entendus à l'Eglise:

—Comme c'est joli, Monsieur Henry! Jouez encore "Salve Regina", vous voulez bien?

Et l'aide-pharmacien, pour plaire à l'enfant, faisait entendre les cantiques qu'elle aimait: "Je mets ma confiance, Vierge, en votre secours:.... Vous qui régnés dans la patrie, Souveraine auguste de ceux....."

—Monsieur Henry, apprenez-moi à jouer de l'accordéon, vous voulez bien?.....

Et l'aide pharmacien plaçait les petits doigts de l'enfant sur les touches de l'instrument, en lui montrant comment on manoeuvre le soufflet de l'accordéon pour en exprimer les sons.....

Il y a des années de cela. L'aide-pharmacien a fait son chemin. Il est entré dans la politique, il est devenu député, orateur éloquent, ministre. Toute la France le connaît. Il s'appelle M. Henry Chéron, aujourd'hui sénateur du Calvados.

Quant à sa petite élève d'un instant, elle s'appelle sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. (D'après la "Croix")

## A PROPOS DU "LOCAL"

Pourquoi en changer l'heure?

Une rumeur que nous n'avons pu faire confirmer officiellement, qu'à partir du 2 mai prochain le train venant de Campbellton et communément appelé le "Local" passe ici, non plus à 11½ hrs a. m. mais entre 1 et 2 hrs, de l'après-midi.

Espérons que la rumeur est fautive. Le changement précité en effet, ne saurait être effectué sans soulever dans tout le district de justices et d'énergiques protestations.

Mais espérons que les choses en resteront là! S'il y avait une modification à faire nous suggérerions plutôt qu'on avance l'heure du "Local" montant. La plupart de ceux qui, à l'est de Campbellton, prennent ce train, ont pour destination, Rimouski. Membres du clergé, se rendant à l'évêché ou au séminaire, hommes d'affaires venant consulter leurs notaires ou allant d'urgence, au bureau

dien National vous donnera de plus amples renseignements sur ces voyages intéressants ou bien adressez-vous aux bureaux de la ville; 10 rue Ste-Anne, 251 rue St-Joseph (Edifice Quebec Power), Tel 2-8200.

## PENSEES

On est quelquefois un sot avec de l'esprit, mais on ne l'est jamais avec du jugement.

Le plus grand effort de l'amitié n'est pas de montrer vos défauts à un ami, c'est de lui faire voir les siens.

La parfaite valeur est de faire sans témoins, ce qu'on serait capable de faire devant tout le monde.

( La Rochefoucauld).

## NAISSANCE

Monsieur et Mme Louis-Jacques Lepage, née Garon (Yvonne) font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée le 19, sous les noms de Marie-Rolande-Fernande. Parrain et marraine M. et Madame Appolinaire Garon, du Bic, grands-parents de l'enfant Porteuse: Mme Tancrede Lepage, grand'mère de l'enfant.



"Je vous félicite du fait que votre maison est réellement bilingue"

CECI nous a été écrit dernièrement par un négociant bien connu, et en même temps hautement considéré dans la province de Québec. Nous avons grandement apprécié ce compliment, parce que celui qui l'a énoncé est un homme dont la bonne opinion, nous croyons, est partagée par tous les citoyens de la province de Québec, qui ont observé que nous nous sommes toujours efforcés de les servir fidèlement.

La Cie. E. W. Gillett Ltée.

TORONTO, CANADA

Succursales: VANCOUVER - WINNIPEG - OTTAWA - MONTREAL - QUEBEC

Fabricants:

POUDRE A PATE MAGIQUE LESSIVE GILLETT, GILLEX GAULETTES DE LEVAIN "ROYAL"

Communiqué de Berlin, N. H.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs de Rimouski et des environs, la nomination d'un de leurs anciens concitoyens, à un des plus hauts postes civiques de la ville de Berlin, N. H.

en terre américaine. M. Larue est le fondateur d'une organisation locale connue sous le nom de "LES PATRIOTES CANADIENS".

A mari usque ad mare

Nous accusons réception d'une très intéressante brochure que vient de publier M. l'abbé Olivier Maurault, sous le titre de "A Mari Usque Ad Mare".

né où elles apparaissent dans tout le éclat de leur majestueuse grandeur les visites et réceptions aux principaux centres du pays, les séjours dans ses villégiatures les plus pittoresques, toutes ces choses font le sujet d'autant de jolies descriptions dont la lecture est à la fois agréable et instructive.

M. l'abbé Maurault, qui s'est inspiré pour le titre de son ouvrage de la devise que portent les nouvelles armes du Canada, "A Mari Usque ad Mare", y a mis comme sous-titre, "Voyage de l'Université de Montréal à Travers le Canada sous la Conduite du Pacifique Canadien".

En un style dont il nous a habitués à apprécier la souplesse et la limpidité, M. l'abbé Maurault promène son lecteur de Montréal jusqu'à Victoria, lui décrivant les splendeurs scéniques aperçues en cours de route et racontant les menus incidents qui agrémentèrent cette mémorable randonnée transcontinentale de trois semaines.

Ce voyage se fera, paraît-il, sous la direction personnelle de M. le chanoine Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal. Nul doute que nombreux seront ceux qui voudront profiter de l'excellente occasion qui leur sera ainsi offerte de visiter le Canada dans les meilleures conditions possibles.

VARIETES RECOMMANDEES

Voici brièvement quelques-unes de nos meilleures variétés pour nos principales cultures: — Blé:—Huron. Avoine:—Bannières 44 M. C. Bannières Alaska. Orge:—O. A. C. no 21. Pois:—Chancelier, Tige dorée. Blé-d'Inde à ensilage:—Longfellow, Wisconsin no 7, North Western Dent, Withe Cape, Yellow Dent Choux de Siam:—Bangholm Hall's Westbury, Magnum Bonum. Betteraves fourragères:—Géante, Jaune intermédiaire, Sludstrup Pommes de terre:—Montagnes Vertes, Irish Cobbler, Carman no 3 (Le Journal d'Agriculture)

AU RESTAURANT.

—Garçon, vous avez fait une erreur sur ma note. Vous m'avez mis qu'un t à côtelette. Il manque un t —Vous avez raison, Monsieur, je me suis trompé. —Et froidement, le garçon ajoute sur la note: —"Un thé... 25 sous. Garçon! Voilà une côtelette qui date au moins de trois semaines!" —Je ne sais pas, Monsieur, il n'y a que quinze jours que je suis dans la maison.

Pointe-au-Père

Mardi matin, le 13 du courant grand émoi, vers sept heures, dans notre village, d'ordinaire si paisible surtout à pareille heure, à cette saison de l'année.

A voir les nombreuses voitures venant non seulement de tous les points de notre paroisse, mais de la route de St-Anaclet, on aurait cru à un pèlerinage.

Tous ces fidèles se rendaient à notre sanctuaire afin d'assister à la deuxième messe de M. l'abbé Albert St-Laurent. Ordonné prêtre le dimanche précédent, M. l'abbé St-Laurent disait le lendemain, sa première messe en l'église de sa paroisse natale, St-Anaclet. Puis, mardi il voulut témoigner sa grande dévotion envers Ste-Anne en venant ici, dans le sanctuaire consacré à la grande Taumatourge, célébrer sa deuxième messe. C'était d'ailleurs depuis longtemps, un de ses desirs: les plus vifs.

Aussi bien, toute la paroisse, pasteurs et fidèles ont-ils su apprécier cette heureuse pensée, et venir nombreux, prier avec le nouveau prêtre et implorer par Ste Anne, toutes les bénédictions du ciel sur son ministère qui s'ouvre sous de si heureux auspices.

Mais en même temps, tous les pieux assistants, parents et amis, n'étaient-ils pas moins empressés de se courber sous la main béniissant du célébrant, et désireux de profiter de la grâce particulière attachée à la bénédiction d'un nouveau prêtre. Pendant la messe, les élèves pensionnaires du Couvent firent entendre leurs plus beaux cantiques et par l'expression de piété qu'elles surent y mettre, n'ajoutèrent pas peu à l'émotion générale.

Le plus touchant toutefois de cette belle cérémonie, ce fut le moment où le jeune prêtre, tenant dans ses mains, l'Hostie consacrée, alla la déposer sur les lèvres de son père et de sa mère avant tous les autres.

Dès la veille, nous avions été témoin de ce spectacle émouvant: faire pleurer. Un jeune prêtre qui tient pour la première fois Notre-Seigneur dans ses mains et qui le donne en nourriture, en premier lieu, à son père et sa mère, les auteurs de ses jours, les formateurs de son âme sacerdotale.

Oh! la mission des pères et mères chargés de préparer et de donner des prêtres à l'Eglise, comme elle est grande et trois fois sublime! Cette pensée, M. le chanoine Elb Roy l'avait, la veille développée avec beaucoup d'éloquence.

Après la messe de M. l'abbé St-Laurent et une prière à Sainte Anne chaleureusement recommandée par le père-curé, en faveur du nouveau Elu, celui-ci fit vœu à toute l'assistance la relique de Sainte Anne. Parents et amis se retirèrent en bénissant Dieu et en remerciant Ste Anne qui nous a valu d'assister à cette belle cérémonie.

Puisse-t-elle se renouveler souvent et les prêtres se multiplier.

SEANCE DRAMATIQUE AU COUVENT

C'est dimanche, 2 mai, à 2 hrs et demie de l'après-midi qu'aura lieu la séance annuelle au couvent St-Joseph de la Pointe-au-Père. Notre petit couvent, qui nous a donné de si jolies séances dans le passé semble vouloir se surpasser encore cette année dans la représentation d'une touchante anecdote de la vie de Ste Germaine Cousin.

Les habitués et amis du petit couvent qui attendent cette traditionnelle séance ne seront pas déçus.

ARRETE MINISTERIEL FEDERAL CONCERNANT LE VENTE DU SIROP D'ERABLE

Un arrêté ministériel a été adopté par le cabinet au sujet de la vente du sirop d'érable. Ces règlements sont les suivants:

- Tous les paquets ou récipients tels que bouteilles, bocaux et boîtes contenant du sirop d'érable mis ou offert en vente, ou vendu au public doivent porter une étiquette qui indique clairement: a) Le nom de l'article; b) Le nom et l'adresse de l'individu ou de la firme responsable du produit; c) Le volume et le poids net du contenu. Ottawa, avril 1926.

TERRE A VENDRE

Bonne terre en culture, de 28x70 maison de 25x30, et grange le tout à vendre à bonnes conditions pour un prompt acheteur. S'adresser à M. Ernest Gagné,

Tonique du printemps? Essayez

SHREDDED WHEAT

bon pour muscles et cerveau

ST-FABIEN

M. Philippe Côté, tailleur, part ce jour, pour New-York, où il apprendra une nouvelle coupe américaine. A son retour, il sera à la disposition du public, comme par le passé.

PROPRIETE A VENDRE DANS LE FAUBOURG ST-ANACLET

Une bonne maison de 30x35 pieds, deux étages, onze pièces installation de l'eau dans le premier et le deuxième étage, lumière électrique dans toutes les pièces ainsi que dans les trois caves; terrain acheté de 90x70 pieds.

Aussi, une bonne écurie, remise, et shed à bois, fondation tout en ciment, cave à patates dans la remise tout en ciment, installation d'eau et de lumière électrique. Bon poste de magasin, le tout en bon ordre. A vendre à bonnes conditions pour un prompt acheteur.

S'adresser à Ernest Brisson, St-Anaclet, Co. Rimouski. Je pars pour Chicoutimi avec ma famille.

Riches et vaniteux

De nos jours où la tendance est plus que jamais, de juger la valeur de quelqu'un selon ses succès financiers, l'importance de sa fortune et l'étalage d'un luxe plus ou moins insolent, ces paroles que prononçait récemment le cardinal O'Connell devant les membres d'une société de charité publique méritent d'être méditées et retenues:

"Je croyais autrefois, que ce serait une excellente chose que d'aider les catholiques à s'enrichir. Mais je ne le crois plus. Une fois propriétaires, ils nous échappent. Je ne dirai pas que c'est toujours le cas. Il y a encore des hommes et des femmes catholiques qui sont devenus extraordinairement riches et qui continuent à mener une vie magnifiquement simple. Mais règle générale, la fortune est des plus dommageables aux catholiques.

"J'aimerais à ne pas avoir à dire une pareille chose mais c'est l'opinion de tous ceux qui sont au couvent que certains catholiques auraient mieux fait de rester pauvres que d'acquiescer d'énormes richesses. Cela eût été beaucoup mieux pour leur propre existence et beaucoup mieux pour leurs chances, de salut, beaucoup mieux pour leur caractère, car nous voyons souvent que la conquête subite de la richesse se conduit à la forme la plus stupide de la vanité et de l'orgueil.

"Nos gens qui deviennent tout à coup riches perdent la tête et le coeur..."

A VENDRE

Une fromagerie, situé au 3e rang de Rimouski; une propriété comprenant maison, dépendances, un cheval, voiture d'été et d'hiver ainsi que tout l'ameublement. Le tout sera vendu par vente privée jusqu'au 10 avril.

Le tout en parfait ordre et à bonnes conditions. S'adresser à EMILE BANVILLE, RIMOUSKI-QUAI.

L'ELIXIR TONIQUE du Dr MONTIER



Tout pharmacien vous dira que c'est le meilleur des toniques, qu'il en connaît la composition et les effets. L'Elixir Tonique du Dr Montier est le plus puissant reconstituant de tout le système. Il est excellent au goût et il excite l'appétit. Une bouteille suffit pour un traitement de cinq semaines.

En vente chez: Hubert Filion - Ste-Blandine, Jos. Audet - St-Mathieu, J. F. Jean - St-Simon

La loi permet l'importation des Bières et Porter pour usage personnel.

Malgré que la prohibition existe dans votre place, tout citoyen a le droit d'acheter de tout épicer licencié de la Province, les Bières, Porter ou Lager dont il a besoin pour son usage personnel, et se les faire expédier directement à son adresse, soit par expresse ou par fret.

En vous adressant à aucun des épiciers licenciés, à Québec, vous recevrez des formules de commandes avec listes de prix des CELEBRES BIERE ET PORTER BOSWELL, et ils s'occuperont de remplir promptement toutes commandes.

QUELQUES LICENCIÉS: Adj. Drouin, 361 rue St. Paul; Ls. Mercier & Cie, 117 rue St. Paul; P. L. Turgeon, Enrg., 15 Marché Finlay; Frs. Bourret, Enrg., 145 rue St. Paul; J. P. Guy, Enrg., 152 rue St. Paul; J. A. Beaudet, 20 Marché Champlain. J. R. Garneau, 37 Sous le Port.

LA BRASSERIE BOSWELL, La première Brasserie au Canada, Fondée en 1868.

CHOCOLATS, Ganong's

Caché à l'intérieur des exquis chocolats "G.B." se trouve un centre mielleux fondant qui est rehaussé par un goût discret d'amandes de Valence. C'est aussi bon que de l'ambrosie!

Demandez les Nougatines GANONG



PAINKILLER PERRY DAVIS CONTRE Crampes - Entorses - Frissons

**MAINTENANT**



Le Bon Vieux PEGTOP Qualité maintenue depuis 40 ans

5 pour 25 cents

**En Paquet de Poche pour Votre Commodité**



## L'art du Brasseur



Si l'on pouvait se procurer des recettes pour faire de la bière, il y aurait peu ou point de différence entre les produits que l'on en obtiendrait.

Le marché où se vend la matière première, sous forme de houblon, orge, malt, etc., est le même pour tous les brasseurs. De la façon dont cette matière première est employée dépend le succès de toute marque de bière connue.

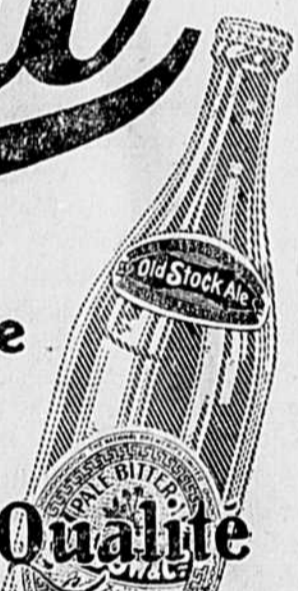
L'analyse d'une bière quelconque ne peut révéler sa méthode de fabrication. Personne ne peut faire une bière qui soit identique à la DOW OLD STOCK ALE, parce que son succès, c'est NOTRE SECRET.

La superbe brasserie qui vient d'être terminée est un hommage rendu à la popularité des BIERES DOW. Elle a été construite pour répondre à la demande sans cesse grandissante pour une bière parfaite sous tous les rapports.

# DOW

Old Stock Ale  
Mûrie à Point

Prime par la Force et par la Qualité



**LA MINE A POELE SULTANA**

"Est ma favorite"



"Je suis toujours fière de l'éclat brillant de mon poêle depuis que j'ai commencé à le polir avec la mine à poêle Sultana".

Sultana m'épargne du travail pénible et est économique parce que l'éclat qu'il donne dure longtemps.

Fabriquée depuis plus d'un quart de siècle dans la province de Québec par

**SULTANA LIMITEE**  
Montréal. SF

Prix de l'abonnement au "Progrès du Golfe"

EN CANADA, pour un an.....\$1.50

A L'ETRANGER, pour un an.....\$2.00

PAYEZ D'AVANCE (un an ou plus) ET VOUS EPARGNEREZ 50 SOUS.

PRIME AUX ABONNES QUI S'ACQUITTENT D'AVANCE

Tout abonné qui paye son abonnement UN AN D'AVANCE a droit à une remise de 50 sous, c'est-à-dire que l'abonné demeurant au Canada n'a, dans ce cas de paiement anticipé, QU'UNE PIASTRE à payer, et celui qui demeure à l'étranger \$1.50, COMME AU-PARAVANT.

Ce changement dans les taux d'abonnement a pour but de purger les comptes de la Compagnie du Progrès du Golfe de la multitude d'arrérages qui encombrant ses livres et dont le recouvrement lui est nécessaire pour faire face à ses obligations.

L'abonnement a toujours été payable d'avance. Malheureusement, les quatre-cinquièmes des abonnés ne s'en occupent jamais et, faute de s'acquitter en temps, ont constamment obligé l'administration du journal à des dépenses de comptabilité et de perception ayant pour résultat de réduire considérablement, à la perte des propriétaires, la valeur minime du dollar de l'abonnement annuel.

Pour réagir contre cet état de choses, les actionnaires du Progrès du Golfe ont décidé de ne laisser l'abonnement à \$1.00 (en Canada) que pour les abonnés qui paieront un an d'avance, épargnant ainsi des frais de comptabilité et de recouvrement. Quant aux autres, ceux qui ne paieront pas d'avance, leur abonnement sera d'une piastre et cinquante sous (\$1.50), l'augmentation devant servir à compenser pour les frais généraux (comptabilité, impressions et envois de comptes, avis légaux, audition, etc.) encourus par leur retard à payer.

Nos abonnés sont tous invités à bénéficier de la prime-remise attachée à leur paiement anticipé. Pour chacun d'eux, une piastre est bagatelle; mais pour l'administration et les propriétaires du journal, c'est une grosse affaire de n'avoir pas à courir après!

La plupart des abonnements au Progrès du Golfe se renouvellent à la mi-avril.

**PACIFIQUE CANADIEN**

MODIFICATIONS DANS LE SERVICE DES TRAINS

ENTRE

QUEBEC ET MONTREAL

DEPARTS DE QUEBEC (Gare du Palais)

"LOCAL DE TROIS-RIVIERES". 9.00 a. m., dimanche seulement. AA. Trois-Rivières 11.40 a. m.

"L'EXPRESS DE JOUR". 9.00 a. m. dimanche excepté. Arr. Montréal (Gare Viger) 3.15 p. m.

"LE FRONTENAC". 1.30 p. m., tous les jours. Arr. Montréal (Gare Windsor) 6.15 p. m.

"LOCAL DE TROIS-RIVIERES". 4.00 p. m., dimanche excepté. Arr. Trois-Rivières 6.25 p. m.

"LE VIGER". 5.00 p. m., tous les jours. Arr. Montréal (Gare Viger) 9.45 p. m.

"L'EXPRESS DE NUIT". 11.55 p. m., tous les jours. Arr. Montréal (Gare Viger) 6.50 a. m. et (Gare Windsor) 7.20 a. m.

**AARIVEE A QUEBEC (Gare du Palais)**

"L'EXPRESS DE NUIT". 7.00 a. m., tous les jours. Dép. Montréal (Gare Windsor) 11.30 p. m., et (Gare Viger) 11.55 p. m.

"LOCAL DE TROIS-RIVIERES". 9.50 a. m., dimanche excepté. Dép. Trois-Rivières 7.25 a. m.

"LE FRONTENAC". 2.00 p. m., tous les jours. Dép. Montréal (Gare Windsor) 9.15 a. m.

"L'EXPRESS DE JOUR". 3.40 p. m., dimanche excepté. Dép. Montréal (Gare Viger) 9.45 a. m.

"LOCAL DE TROIS-RIVIERES". 10.20 p. m., dimanche seulement. Dép. Trois-Rivières 7.50 p. m.

"LE VIGER". 9.45 p. m., tous les jours. Dép. Montréal (Gare Viger) 5.00 p. m.

Renseignements supplémentaires sur demande aux bureaux des billets:—30 rue Saint-Jean, tél. 2-0093; Château Frontenac, tél. 2-1840 et Gare du Palais, tél. 2-0663.

C. A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs, représentant toutes les lignes de navigation océaniques, Gare du Palais, Québec.

ou à

R. G. AMIOT, Agent de District, Trafic-Voyageurs, Gare Windsor, Montréal.

**Café** vous l'aimerez aussi

**VICTORIA**

Un des produits de Qualité "VICTORIA"

## F. THIBAUT & CIE

MARCHAND-TAILLEUR

J'ai en magasin de magnifiques tweeds à la verge et hardes faites pour garçons et hommes.

Je suis agent pour la "Crown Tailoring Co" et suis en mesure de vous donner satisfaction. Habits faits sur mesure.

Rue St-Germain-Ouest, - RIMOUSKI.

**ANNONCES ET ABONNEMENTS**

Par la poste, adressez simplement, comme suit:

Le Progrès du Golfe, Rimouski.

Le Progrès-du-Golfe est publié par la Cie du Progrès du Golfe, (S. Vachon, administrateur-gérant). Il est imprimé par l'Imprimerie Générale de Rimouski.

Toutes communications au journal doivent être adressées comme suit:

Le "Progrès du Golfe",

Les SCIES et les LAMES pour MACHINES SIMONDS

Gardent longtemps leur tranchant

SAVON DE MENTHE

Après CHAQUE REPAS

WRIGHT'S MENTHOLATED PEPPERMINT TOOTH PASTE

Excellente après avoir lavé votre Active digestion

## CARTES D'AFFAIRES

### Dentistes

Dentiste à Mont-Joli.  
Dr J. A. Turcotte, L.C.D.D.C.D.

Spécialité: Dentier et extraction sans douleur.  
Attention: Absent tous les vendredis car je suis à mon bureau d'Amqui.

Dr J. A. PINAULT, L.D.S.

Chirurgien-Dentiste  
Professeur à l'Université de Montréal.  
SATISFACTION GARANTIE  
2602 Ste-Catherine Est,  
Tél. Lass. 2799 - MONTREAL.

### Comptables

**CAMILLE ROSS**  
Comptable-Vérificateur

Auditions municipales et commerciales. — Organisation de systèmes de comptabilité appropriés à tous genres d'affaires. — Collection de comptes. — Fait également le commerce et le bois.  
RIMOUSKI, P. Q.  
Edifice du Pouvoir.

HENRI A. MARTIN I. C. S.

Comptable public  
Auditions municipales, scolaires et commerciales; organisation de systèmes de comptabilité appropriés à tous genres d'affaires; organisation de compagnies à fond social; aussi collection de comptes.  
ST-OCTAVE DE METIS P. Q.

R. ERNEST LEFAIVRE  
L. I. C.; C. G. A.

Successeur de

**LEFAIVRE & GAGNON**

SYNDIC AUTORISE  
AUDITEUR & LIQUIDATEUR  
DE FAILLITES  
147, Cote de la Montagne  
QUEBEC.

Représentant pour le district  
CAMILLE ROSS RIMOUSKI, P. Q.

R. O. GILBERT

Syndic autorisé, liquidateur de faillites, Compromis entre débiteurs et créanciers. Collection de comptes et de billets. Auditions et vérifications de livres.

Achat et vente d'immeubles. Achat et vente de débiteurs. Achat de billets et de créances.

Pour un service prompt et efficace. S'adresser à

R. O. GILBERT,  
Edifice "GILBERT"

Rimouski.

**OSCAR BEAULÉ**  
ARCHITECTE A.A.P.Q.  
1 rue d'Aiguillon - Québec  
Ancien bureau René P. LeMay

**PIERRE LEVESQUE**

— ARCHITECTE —  
Architecte des nouveaux édifices du Séminaire de Rimouski.

Bureau: 115 St-Jean, Québec

### Agence de Voyages

Arthur LAWSSON  
Pointe-au-Père

Passages par navire à vapeur pour l'Europe

Billets émis pour toutes les Lignes Transatlantiques. Ports d'embarquement: Montréal, Québec, Halifax, St-John, New-York, Pte-au-Père.

Votre patronage respectueusement sollicité.

### MONUMENTS FUNERAIRES

Ma boutique est maintenant rebâtie, j'ai en mains des monuments et épitaphes de toutes sortes, de granit et marbre de carrière. Je suis prêt à sacrifier 10 % en bas des prix d'ailleurs. Une visite est sollicitée; satisfaction garantie.

Xavier JEAN.  
ST-FABIEN

### PETITES NOUVELLES

Nous publions avec plaisir, gratuitement, toutes nouvelles ou notes locales qu'on veut bien nous communiquer par écrit, pourvu qu'elles soient contresignées par la personne qui les envoie. Par la poste, adresser comme suit:  
Le Progrès du Golfe, Rimouski.

### Avocats

**R. E. ASSELIN, LL.**  
— AVOCAT —  
RUE DE LA STATION - RIMOUSKI

**SASSEVILLE & GAGNON**  
AVOCATS.—Avenue de la Cathédrale,  
Rimouski.—Téléphone 102.—Elséar Sasseville L.L.L.—P.-Emile Gagnon, L.L.L.

**GARON & JESSOP**

— AVOCATS —  
Edifice Gilbert  
RUE DE LA STATION  
A. P. Garon, C. R. J. J. Jessop, LL.B.

Ernauld Casgrain, L.L.L. — Amédée Caron, L.L.L.

**CASGRAIN & CARON**  
AVOCATS - BARRISTERS  
Hon. Aug. TESSIER, C. R.  
Conseil:  
Bureau:  
Edifice Banque Canadienne Nationale  
RIMOUSKI, P. Q.

**ALPHONSE CHASSE**

Avocats  
Bureau: Edifice L. P. Martin  
Rue de la Station

**GERARD SIMARD, L.L.L.**

— AVOCAT —  
AVENUE DE LA CATHEDRALE,  
RIMOUSKI.

H. E. NOEL, L.L.L.

Avocat  
Avenue de l'Evêché - Rimouski.

L.S. PH. RIOUX

— Avocat —  
Edifice Larouche  
Avenue de la Cathédrale  
RIMOUSKI, Qué.

Bureau à Sayabec à tous les samedis.

### Notaires

L. de G. BELZILE, L.L.B.,  
NOTAIRE, Edifice de la Banque Nat.  
nal. Avenue de la Cathédrale, Rimouski

**EUDORE COUTURE, L.L.L.**

Notaire  
Edifice Gilbert  
Rue de l'Evêché  
Rimouski.

### Medecins

Dr E. SIMARD

ex-chirurgien de l'Hôtel-Dieu,  
St-Basile, N.-B.  
Spécialité: chirurgie

Ave de l'Evêché, Rimouski.  
Heures de bureau: 9 h. a. m. à 6 h. p. m.

Dr J.-O. DRAPEAU

Médecin-chirurgien  
Ave de la Cathédrale, Rimouski  
Rimouski

Dr P.-P. GAGNON

Médecin-chirurgien  
Des hôpitaux de Québec  
Paris et New-York  
Examen et traitement:  
aux rayons X et à l'électricité,  
aux rayons ultra-violet,  
au soleil artificiel.  
Ave. de l'Evêché, Rimouski  
Téléphone 21

Dr ALFRED POWER

Des Hôpitaux de Paris  
et New-York  
Spécialiste  
Maladies des yeux, oreilles  
nez et gorge  
Examen de la vue etc.  
Heures de Bureau:  
9hres à 9 heures sur entente.  
Rimouski, Qué

**DOCTEUR Z. VEZINA**

DES HOPITAUX DE PARIS  
Yeux - Nez - Gorge  
Oreilles  
Consultations gratuite aux  
pauvres munis d'un certificat  
de leur Curé.  
Lundi: 10.30 à 11.30 A.M.  
Jeudi: 4 à 5 P.M.  
165 Rue Lafontaine.  
RIVIERE-DU-LOUP

**Dr. J. M. GUEVIN**

Médecin Vétérinaire  
Téléphone 110, Rimouski.  
Toutes les maladies chez les animaux sont traitées avec le plus grand soin par les procédés les plus récents.

### Séance Académique au Séminaire

En même temps qu'elle commémorait le 50e anniversaire de sa fondation, l'Académie Saint-Jean du Séminaire, donnait hier soir, sa séance annuelle.

Un millier de personnes étaient présentes, entre autres Sa Grandeur Mgr. J.-R. Léonard, les prêtres de l'évêché, ceux du séminaire, les aumôniers des diverses communautés de la ville, les RR. FF. du Sacré-Coeur et la plupart des principaux citoyens de Rimouski.

Nous publions, ci-après, le programme qui fut fort habilement exécuté au cours de la soirée.

I.—Fleur de mai... J.M. Bonjean  
Fanfare Ste-Cécile

II.—Discours du Président de l'Académie  
Albert DARIS

III.—Lecture des devoirs.  
Dictée française:  
J. RINGUET (Eléments-latins)

Dictée anglaise:  
M. GAGNON (Syntaxe-latine)

IV.—Duo de piano:  
LE PAS DES CYMBALES

..... Chaminade  
L. Alexandre CHAPADOS et Antonio PELLETTIER

V.—Rapport du Secrétaire  
Ls. Joseph GAGNON

VI.—Lecture de devoirs  
Version grecque:  
F. DIONNE (Versification)

Narration française:  
Joseph LEBEL (Versification)

Dissertation:  
Philippe BLAIS (Rhétorique)

VII.—Collation des grades académiques

VIII.—LE PETIT MOUSSE  
NOIR..... Vieux temps  
Choeur d'élèves

IX.—Récitation:  
UNE LECON DE PHILOSOPHIE..... (Molière)

A. D'ASTOUS et G. GARNEAU  
O CANADA

X.—BELLE-DEFENSE  
..... Stoupan  
Fanfare Ste-Cécile

On gouta tout particulièrement le discours du président et le très spirituel rapport du Secrétaire.

Deux autres articles du programme méritent aussi une particulière mention: le duo de piano qui valut un enthousiaste rappel aux artistes écoliers, et de l'extrait de "Bourgeois gentilhomme" de Molière.

Les nouveaux académiciens sont: En Philosophie: Joseph Lévesque et Claude Guimont.

En Rhétorique: Louis Lévesque et Gustave Garneau.

En Belles-Lettres: Joseph Gauvir et Armand Côté.

### ST-ANACLET

PREMIERE MESSE A ST-ANACLET

Le 11 avril, dans la chapelle du Séminaire de Rimouski, monsieur l'abbé Albert St-Laurent, fils de Monsieur et madame Joseph St-Laurent, recevait des mains de Monsieur J.-R. Léonard, l'onction sacerdotale en présence de toute la communauté et de toute sa famille.

Le lendemain, le nouveau lévite chanta à 9 heures, sa première messe dans l'église de sa paroisse natale. Le révé. Père Morin, de la Pointe-au-Père, l'assistait. Messieurs les abbés L.-P. Canuel et Alp. Pelletier du Séminaire servaient comme diacre et sous-diacre. L'orgue était tenu par l'organiste de la paroisse et par monsieur l'abbé J. O. Gamache, vicaire. Celui-ci chanta quelques morceaux et joua quelques pièces d'orgue dont un allégo de Tritant, à la sortie.

Monsieur le chanoine Roy, curé de la cathédrale et co-paroissier du nouveau prêtre, fit le sermon. Il parla avec éloquence, du bonheur et des oeuvres du prêtre dans l'exercice de son ministère.

Un banquet fut servi en l'honneur du nouveau prêtre, chez son père A. M. abbé St-Laurent, nous disons: "Ad multos annos!"

### NAISSANCE

Monsieur et madame Joseph La montagne, font part à leurs parents et amis, de la naissance d'une fille baptisée le 13 avril, sous les noms de Marie-Georgette-Gemma. Parrain et marraine, M. André Ouellet et Mlle Yvonne Lamontagne, sœur de l'enfant. Porteuse Mm. Octave Côté, tante de l'enfant.

### LES AMIS DE L'OUEST DANS LA PRESSE RURALE DU QUEBEC.

(La Liberté de Winnipeg)  
M. Eudore Couture, directeur du "Progrès du Golf", de Rimouski abandonne temporairement la rédaction de son journal pour se reposer un peu, après avoir été seize ans dans le harnais. En prenant congé de ses lecteurs, notre spirituel confrère trace d'une plume alerte, le tableau des multiples occupations du rédacteur d'un hebdomadaire rural.

Nous notons avec plaisir que le nouveau rédacteur intérimaire du "Progrès" sera M. H.-E. Noël, avocat de Rimouski, qui n'est pas un inconnu pour les Canadiens français de la Saskatchewan et du Manitoba.

Un autre confrère de la province de Québec, le "Progrès du Saguenay", qui est en pleine voie de développement et paraît désormais deux fois par semaine, attachait dernièrement à sa rédaction M. l'abbé André Laliberté, ancien vicaire de Morinville et ancien collaborateur très apprécié de l'"Union" d'Edmonton.

La presse rurale de la province de Québec ne comptera jamais trop de ces journalistes familiers avec nos problèmes de l'Ouest. Nous nous plaignons à saluer tout spécialement ces deux confrères qui ont fait leurs premières armes chez nous.

### PRICE

Voici les noms des personnes qui, après avoir assisté à la première messe de M. l'abbé J. Michaud, prirent part au festin donné en l'honneur du nouveau prêtre:

M. l'abbé J. Michaud, M. le curé Morin, MM. les abbés Gagnon et Brière, M. le curé Tremblay et M. le vicaire, J. Parent; ses frères et belles-sœurs: M. et Mme Albert Michaud, M. et Mme Paul Michaud, et M. Louis Michaud; ses sœurs et beaux-frères, M. J. Belzile et Mme Belzile, (Marguerite) E. Roy et Mme Roy, (Marie-Rose), M. et Mme J. Lévesque, (Georgienne), M. et Mme A. Morrissette (Adèle) M. et Mme A. Paradis (Eliane), et Mlle Albertine Michaud sa grand-mère, Mme Vve Xaviey Bernier; ses oncles et tantes: M. J. B. Michaud, M. et Mme A. Michaud, Mme Vve Frs Michaud, Mme A. Dugas, M. et Mme J. Bernier, M. et Mme C. Bernier, M. et Mme A. Banville, M. et Mme Alphonse Banville; ses cousins et cousines: M. et Mme H. Michaud, M. et Mme P. Bérubé, ses amis: le Dr. et Mme H. Trépanier, M. le maire et Mme W. Beauche, M. et Mme A. Pineau, M. et Mme Th. Roy, Pierre et Marie Ange Lamontagne. Après un somptueux dîner, M. le curé Morin a fait un joli discours, auquel M. l'abbé J. Michaud, répondit avec beaucoup d'aprosos.

La musique a été exécutée par Mlle Laurette Labrie, et une déclaration fut dite par Mlle M.-Ange Banville.

M. l'abbé Michaud, nous a quitté pour remplir la charge de vicaire à la Rivière-Blanche.

Au nouvel élu nous souhaitons courage et bonheur.

### SAYABEC

Le 10 du courant, en l'église de cette paroisse, ont eu lieu les funérailles de M. Joseph Vaillancourt, décédé le 7, à l'âge de 61 ans et 10 mois, après une maladie de deux jours seulement.

Le défunt outre son épouse, né Michel (Clémentine) laisse pour le pleurer quatre fils: MM. Alphonse Roland, Albert et Ulric, tous de Sayabec; quatre filles Mmes H. Desjardins (Elise) et J.-A. Larocque (Marie-Laure, de Montréal, Mme Frs Kaible (Albertine), de St-Laurent; Mlle Yvonne, de Rimouski trois frères, MM. Auguste Vaillancourt, de Rimouski, Désiré Vaillancourt, de Sayabec et Alphonse Vaillancourt, de Val-Brillant, une sœur, Mlle Anne-Marie Vaillancourt de Sayabec.

Nos sympathies à la famille éplorée.

### MARIAGE

Le 17 du courant, en l'église des Saints Noms de Jésus et Marie de Montréal, a été célébré le mariage de M. Elphège Bellavance, fils de M. et Mme Adhémar Bellavance, et de Mlle Gabrielle Corbeil, fille de M. et Mme Z. Corbeil.

### N.-D. du Sacré-Coeur

FEU M. PIERRE LAVOIE

Lundi, le 5 avril, la famille de M. Pierre Lavoie avait à déplorer la perte de son chef que la mort enlevait subitement, au cours de lit soigné.

Le défunt, homme fort estimé et chrétien fervent, rendit son âme à Dieu dans la 82ème année de son âge et la 60e de son mariage.

Il laisse pour pleurer sa perte son épouse Mme Caroline Tremblay, trois fils, MM. Zénon, Pascal et Romuald, six filles, Mmes Thomas Lagacé, St-Mathieu; Mmes Joseph Bérubé et Alp. Bérubé de St-Donat, la Révérende Soeur Marie du Carmel, des religieuses Hospitalières de Montréal, Révérende Soeur, Marie-Caroline, de l'institut des petites filles de St-Joseph, de Montréal, et Mlle Germaine. Le défunt comptait plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles eurent lieu jeudi le 8, à neuf heures dans l'église paroissiale.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Lavoie, procureur de l'évêché de Rimouski, et parent du défunt. M. le chanoine Louis Côté neveu du défunt chanta le service assisté de MM. les abbés Geo Dionne, Ant.-F. Gagnon.

On remarqua au choeur, Mgr P. A. Carboneau, vicaire-général de la paroisse, J.-P. LeBel, curé de St-Donat, Chs. Lavoie, procureur de l'évêché, A. Tremblay, professeur au Séminaire de Rimouski et A. Gagnon, curé de St-Valérien.

Une grande foule de parents et d'amis remplissaient la nef. Parmi ceux-ci, on remarquait une sœur du défunt, Mme Vve Ferdinand Lavoie, de Rimouski et d'un beau-frère, M. Joseph Lavoie, de la Pointe-au-Père.

Le regretté défunt fut porté en terre par quatre de ses petits-fils MM. Pierre Bérubé, de St-Donat, Camille Lagacé, de St-Mathieu, et Antoine et Robert Lavoie, de Ste-Cécile du Bic. Quatre autres petits-fils portaient les coins du drap MM. Laurent, Ovide et Edmond Lavoie, de N.-D. du Sacré-Coeur et Gérard Bérubé, de St-Donat, M. Philippe Lavoie, du Bic, aimé des petits-fils, précédait le cortège funèbre, portant la croix de tempérance.

Offrandes des Messes:

M. et Mme Louis Lavoie, Montréal, le Dr P.P. Gauthier Montréal, le Dr Baril, Montréal, Mme O'Shea, Montréal, Mlle Jeannette Bolduc, Montréal, M. et Mme Armand Parent, Montréal, Mme Henri Beauchamp, Montréal, M. et Mme Philippe Thériault, Montréal, la famille Jean-Bte Rouleau, N.-D. Sacré-Coeur, M. et Mme Joseph Michaud, M. et Mme Auguste Michaud, Sacré-Coeur.

Bouquets spirituels

Les religieuses Hospitalières de Montréal, Rev. Soeur Marie du Carmel, Hôtel-Dieu, Montréal, les petites filles de St-Joseph, Montréal, Soeur Marie Caroline, Inst. des petites-filles de St-Joseph, la famille Joseph Parent, S.-C., la famille Louis Dufour, St-Alexis, la famille Valérien Tardif, Amqui, la famille A. Thériault, Rimouski, la famille Emile Bélanger, la famille Emile Chouinard, St-Quentin, la famille Philadelphie Bérubé, St-Donat la famille Louis Lafresnaye, S.-C la famille Pascal Lavoie, Bic, Mlle Antoinette Michaud.

Sympathies:

Rév. P.-C. Saindon, Rév. H. Tremblay, Mme Philippe Thériault M. et Mme J. Parent, la famille J.-A. Tremblay, employé civil, M. et Mme Auguste Michaud, M. et Mme Joseph Michaud, la famille Jean-Bte. Rouleau, M. et Mme Léon Côté, M. et Mme Pamphile Gagnon, M. et Mme Pierre Dumont, Léopold Lafresnaye, Perrault Casgrain, Rimouski, Chs. D'Anjou shérif, Rimouski, M. et Mme Thom Tremblay, Eboulements, M. et Mme Arthur Tremblay, M. et Mme Lucien Bergeron et plusieurs dont les noms nous échappent.

La famille en deuil prie tous les parents et amis de bien vouloir accepter les plus sincères remerciements pour les offrandes de messes et de prières pour le repos de l'âme du cher défunt.

### BIC

Madame Henri Côté, du Bic, et sa fille Maria, sont de retour d'un voyage à Québec où elles ont passé un mois chez M. Eugène Vaillancourt. M. Henri Côté est arrivant aussi d'un voyage d'affaires à Québec.

### BONAVENTURE

Vient de mourir, aux Eboulements, le Rév. Monsieur Gravel, ancien curé de Bonaventure où il exerça le saint Ministère pendant seize ans.

A cette occasion, mardi le 13, du présent mois, un service fut chanté pour le repos de l'âme de celui qui s'est dépensé sans compter pour le salut des âmes qui lui furent confiées.

Parée de sombre, l'église de Bonaventure où le cher défunt déploya un zèle infatigable, semblait elle-même se recueillir devant la tombe du regretté disparu.

Le service fut chanté par Mgr J.-E. Matte, assisté des Révérends J.-E. Miville, curé de New-Richmond, et Alcidas Bourdages, vicaire à Carleton.

Assistaient au choeur les Révérends J.-W. Gauthier, curé de la paroisse, Najotte, curé de St-Chs-de-Caplan, et Paul Gendron, vicaire à Bonaventure.

Feu le Révérend Monsieur Gravel fut assistant curé à Bonaventure de 1896 à 1897 et curé de 1897 à 1912.

Il fut remplacé par Mgr. J.-E. Matte.

Le Révérend A. Miville, curé de St-Alphonse de Caplan, était de pas sage ici cette semaine.

M. le dentiste Houde est actuellement au "Château Blanc" où il exerce sa profession.

La température étant plutôt froide, nous avons donc encore des chemins d'hiver.

### ST-ANACLET

Mlle Bernadette Pineau, de Sayabec, est de retour dans sa famille après un séjour d'une quinzaine de jours chez ses parents à St-Anaclet et Bic.

### GAGNON-BOUCHER

Mercredi, le 21 du courant, eut lieu en la cathédrale de Rimouski, le mariage de M. Napoléon Gagnon fils de feu Achille Gagnon et de Mme Gagnon née Roy (Marie), de cette ville, et de Mlle Adélaïde Boucher, fille de M. Delphin Boucher et de Mme Boucher, née Dubé (Marie), M. Delphis Boucher servait de témoin à sa fille et M. Conrad Gagnon à son frère. Le déjeuner eut lieu chez le père de la mariée. Les heureux époux sont partis en voyage de noces. Nos meilleurs vœux de bonheurs les accompagnent.

### Représentants et correspondants demandés

Une importante maison de finance a besoin de représentants et agents dans chaque ville et village de la Province de Québec pour le placement d'actions et obligations de compagnies minières bien connues. Tout homme actif et bon vendeur, peut se faire un bon revenu sous forme de commission. Ecrivez avec confiance, donnant âge, emploi actuel et références dans votre première lettre. Adressez

CANADIAN MINING BROKERS, LIMITED, Montréal, 90, rue St-François-Xavier.

### AVIS AU PUBLIC

Madame J. P. Kiely a le plaisir d'annoncer au public qu'elle a ouvert un magasin de confection complète pour enfants.

Trousseau de Baptême pour toutes les bourses.

Robes de fantaisie, pour fillettes de 2 à 10 ans.

Overalls pour fillettes et garçons Bas de cachemire, en fil de l'Isle et de soie de toutes pointures en couleur variées

Aussi une ligne de coupons de flanellette, coton forme Broadcloth soie, mercerisée à très pas prix.

Vous trouverez ce qu'il vous faut pour ouvrage de fantaisie, Broderie etc. J'ai un grand choix de nouveaux patrons provenant d'une des meilleures maisons de Paris. Flos et fil à broder de toutes les teintes et de meilleure marque.

J'offre aussi en vente à réduction de 20% en bas de prix coûtant, la balance de mon stock de bijouterie argenterie, coutellerie, verre taillé Une visite est sollicitée.

### AVIS

M. Chs. Michaud désire annoncer qu'il a ouvert son salon d'automobile, dans l'ancienne bâtisse de la Cie de Lainage, et que ce salon sera ouvert de 7 hrs du matin à 6 hrs du soir.

Toujours en mains, matériaux de construction, et pièces pour la réparation des autos.



### DANS LA BOITE JAUNE

Vous pouvez être certain de vos portraits de Kodak lorsque vous les prenez sur le film qui vient dans la boîte jaune.

La rapidité du film Kodak est sans rivale et ses qualités de conservation sont sans égal.

Sur nos tablettes il n'y a que les films Kodak dans toutes les grandeurs.

Ouvrage d'amateur de qualité 1 A livré en 24 heures.

Isidore Blais  
Photographe,  
Rimouski, P. Q.

La meilleure huile pour votre moteur n'est pas assez bonne. Essayez "Marvelube". Vendue par G.-A. Morin, jour et nuit. "LE GARAGE RIMOUSKI.

### A VENDRE

Deux maisons à vendre; une dans le centre de la ville, l'autre au Brûlé, ainsi que machine à tricoter voitures, wagon-express, bogey, s'a dresser à

Madame Vve Joseph Michaud, Rue Ste-Thérèse, Pour un prompt acheteur

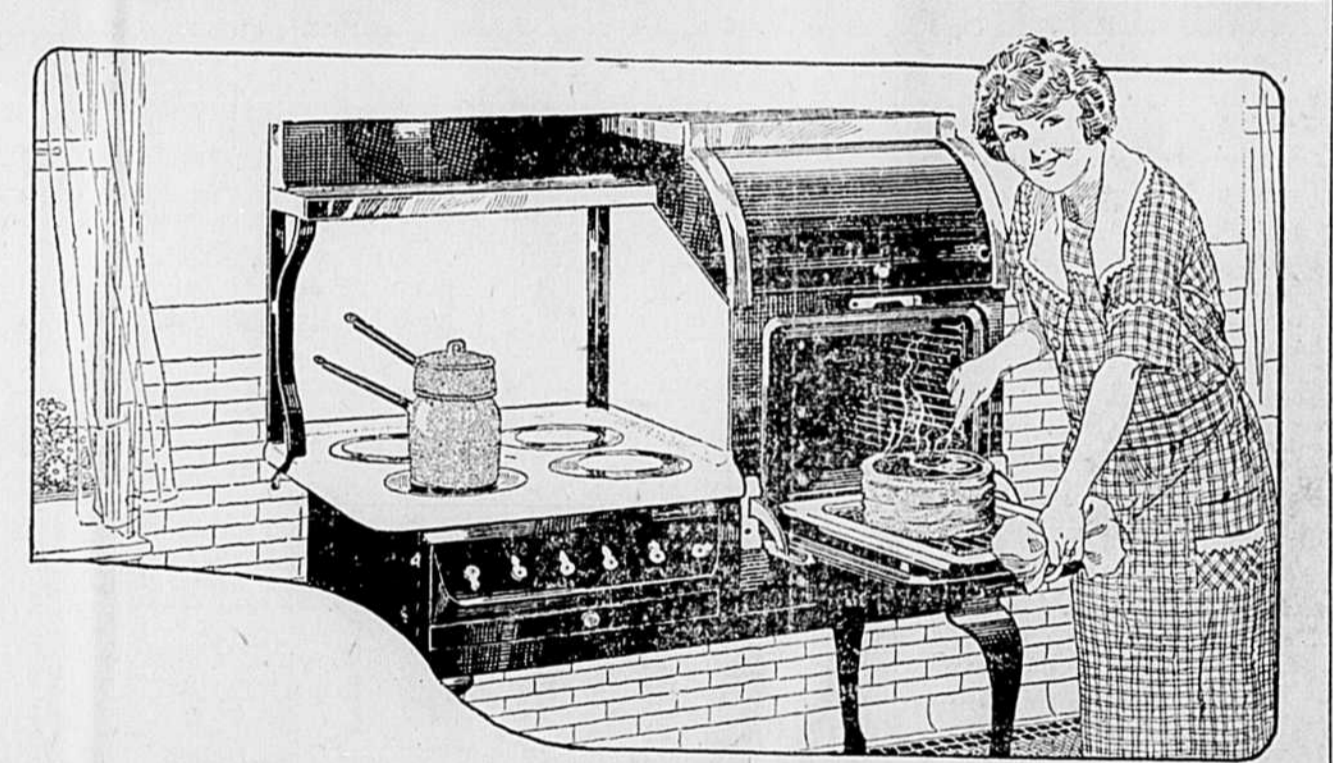
Nous échangeons la vieille huile de votre moteur, pour de la "Marvelube" neuve; vous ne payez que la différence.

JOUR ET NUIT  
LE GARAGE RIMOUSKI

NOTRE VENTE ANNUELLE  
de  
**LITS - MATELAS - SOMMIERS**  
Commencera LUNDI, LE 26 AVRIL

---

**COUILLARD FILS & CIE**



### Vous pouvez avoir un poêle Electrique à des conditions magnifiques

**\$10.00**  
comptant  
ou  
**\$10.00**  
par mois

### poêle électrique Westinghouse ou McClary

\$10.00 comptant, puis \$10.00 seulement par mois, selon la grandeur et le style.

Cette offre extraordinaire n'est valable que jusqu'au 1er juillet. Décidez-vous donc immédiatement tandis que notre stock est encore assez complet pour vous permettre un joli choix.



### La Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent

NE MANQUEZ PAS DE VENIR VOIR NOS POELES OU DE DEMANDER NOTRE REPRESENTANT

### QUEBEC ET MONTREAL

Les liens commerciaux qui unissent Québec et Montréal, les deux plus grands centres d'affaires de la Province, ont engendré un courant ininterrompu de trafic entre ces deux villes.

L'excellent service du Canadien National a toujours été apprécié du public-voyager. Le radio installé à bord du wagon-salon sur le train de l'après-midi de Montréal, est un avantage unique offert aux voyageurs du Canadien National, qui peuvent ainsi se tenir au cours des cotations du marché et de la bourse et jouir de programmes variés tout en poursuivant leur voyage, entourés de tout le confort possible.

Voyagez par le Canadien National. Les bureaux de la ville, 10 rue Ste-Anne, 251 rue St-Joseph (Edifice Québec Power) feront vos réservations etc. Tel 2-8200.

### AUTOMOBILISTES

Mesdames et Messieurs. Soyez exigeants, insistez pour que le GARAGISTE vous donne une valeur de cent sous pour chaque dollar dépensé sur votre automobile.

Avec le désir de toujours satisfaire, j'inaugurai à Rimouski, un service de jour et de nuit.

Ce service commencera le 10 mai prochain. Vous pouvez vous procurer: GAZOLINE, HUILE, PNEUS, etc., et pendant que vous vous reposez durant la nuit, je verrai à ce que vos chars soient graissés, lavés ou réparés pour l'heure demandée.

### JOUR ET NUIT

GARAGE RIMOUSKI  
J.-A. MORIN Prop

### Innovation dans le service

AVIS AUX CULTIVATEURS

J'ai le plaisir d'informer les cultivateurs des paroisses environnantes que je recevrai de la crème à partir du 1er avril et je m'engage à payer le plus haut prix du marché. Je vends aussi des bidons pour la crème.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Louis Amiot, beurrier,  
Casier Postal 107  
Rimouski.

### TERRE A VENDRE

Terre à vendre, deux arpents de front sur quarante, 50 arpents en culture, en bon ordre, à six arpents de l'église. Huit mille piastres cash, ou neuf mille avec conditions. Pour informations s'adresser à Art. Boucher, Ste-Luce, Co. Rimouski.

### A VENDRE

Maison à trois étages, 24x28 avec cuisine annexée de 16 x28 cimentée, fondations en pierre, située sur terrain fruitier et potager 84x160 bien clos, près de l'église, du Couvent etc.

Le tout bien confortable avec toutes les améliorations modernes sera vendu pour cause de maladie et de départ, à des conditions très raisonnables.

S'adresser à  
Ed. Lebel,  
Ingénieur,  
Mont-Joli.

### TERRE A VENDRE

Une belle terre de 2 arpents de largeur et 28 de longueur avec bâtisses. Maison de 24 par 26 et cuisine à même de 18 par 20 bien finie à l'extérieur; voisine de l'église, pour un acheteur sérieux désirant s'installer dans le centre d'une très belle paroisse, de culture à 2 milles de la route nationale et à 6 milles du chemin de fer.

Raison de vente, le propriétaire n'a pas le temps de cultiver.

S'adresser à  
André Lechasseur, marchand,  
Ste-Jeanne-d'Aro.

### Avis

M. Chs. Michaud, entrepreneur, et agent pour la vente du célèbre char "Chrysler", désire faire savoir au public, qu'il sera toujours à sa disposition, soit pour entreprise générale, ou encore pour la vente du "Chrysler".

Actuellement il a un char fermé, 5 passagers, à la disposition du public, à toute heure du jour ou de la nuit.